

Atelier Lyonnais d'Etudes Sociales

Une Société triarticulée

Problématique d'une mise en œuvre

Cahier n° 1

L'ORGANE POLITIQUE LOCAL

Version numérique au 16/12/2013
<http://www.triarticulation.fr/IH/Ales/>

L'Atelier Lyonnais d'Etudes Sociales est un groupe de personnes qui se réunit neuf fois l'an, pour étudier un sujet de fond (ici la triarticulation) et échanger sur la situation nationale et internationale à partir des recherches de Rudolf STEINER (1861-1925), de Bernard LIEVEGOED (1905-1992) et des publications actuelles (livres et revues) proches de notre sujet.

Les travaux ont commencé en automne 1998.

Les échanges ont été enregistrés, puis résumés sur papier avant de faire l'objet d'une rédaction publiable, elle-même affinée et approuvée par le groupe.

. Ce cahier invite à une lecture active.

. Le groupe serait heureux de recevoir les contributions des lecteurs, en vue de futures éditions remaniées et augmentées.

www.triarticulation.fr

. Toute reproduction, intégrale ou partielle est interdite, sauf autorisation écrite.

Contact et diffusion : A.L.E.S

**Adresse : 12 Avenue Béranger
69130 ECULLY**

Prix : euros

ETUDE DE L'ORGANE POLITIQUE

SOMMAIRE

- 1. Introduction**
- 2. Les missions du Pays
concernant la population
concernant le sol**
- 3. Infrastructures**
- 4. Superstructures**
- 5. Les transports**
- 6. Propreté et déchets**
- 7. Promenades, parcs et jardins**
- 8. Sécurité**
- 9. Populations marginales**
- 10. Informations et communications**
- 11. Collaboration Politique- Culturel**
- 12. Collaboration Politique- Economique**
- 13. Liens avec la Région**
- 14. Les Institutions**
- 15. Organes politiques dirigeants du Pays**
- 16. Liens avec le plan national**
- 17. Personnel des services publics**
- 18. Vie politique**

1. INTRODUCTION

FONDEMENTS

Dans l'univers tout évolue

L'histoire de l'humanité peut se concevoir comme un lent développement marqué d'étapes caractéristiques.

En Europe la Renaissance est à l'origine du monde moderne.

L'intellect se développe, les découvertes se font dans tous les domaines, l'exploration des continents terrestres, la science, les techniques.

Selon Rudolf STEINER ¹, les hommes de cette époque ont été les porteurs pionniers d'une nouvelle qualité de l'âme qui se généralisera au cours du 3ème millénaire. Il s'agit de l'âme de conscience.

L'âme de conscience est triple², SCHILLER³ a montré cette triple aspiration humaine- l'instinct de matière, l'instinct de forme, l'instinct de jeu.

Pour vivre en harmonie, l'homme doit trouver dans la société une réponse à ses aspirations, c'est le fondement de la triarticulation proposée par Rudolf STEINER en 1919⁴. Chaque être humain réalise son existence en participant avec une implication plus ou moins forte aux trois organismes : le POLITIQUE, le CULTUREL, l'ECONOMIQUE.

A la même époque (1917) Rudolf STEINER découvrit la triple organisation humaine ; le système neuro-sensoriel, le système rythmique cœur-poumon, le système du métabolisme et des membres. Cette organisation, reflet des 3 forces de l'âme (pensée –sentiment - volonté), est un modèle d'observation d'un fonctionnement entre des systèmes auto-régulés et inter-réagissants .

¹ La Théosophie. Novalis.1995

² Comme l'âme de cœur et de raison née avec la civilisation gréco-romaine, était double.

³ Schiller : Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme.

⁴ Les fondements de l'organisme social. Ed.Anthr. Romandes.1975

Cependant une société triarticulée correspond à un *homme renversé*. L'organe économique fonctionne comme le système nerveux, l'organe culturel comme le métabolisme, l'organe politique comme le système cœur-poumon.

UNE SOCIETE TRIARTICULEE

Après de nombreuses années consacrées à l'étude d'ouvrages dédiés à la Triarticulation et à l'Economie, le groupe s'est vu confronté à la question : connaître les fondements de la Triarticulation sociale, c'est bien, mais l'objectif serait d'entrer dans le concret... *comment cela fonctionnerait-il ?*

Un ouvrage récent de Pierre CALAME et André TALMANT⁵ nous fut précieux. Ces anciens haut-fonctionnaires du Ministère de l'Equipement ayant travaillé au niveau local, national et international ont fait une découverte fondamentale :

« A toutes échelles –de la commune à la planète – la structure rencontrée est la même » (fractalité)⁶.

Ceci nous a permis le premier choix : commencer notre étude au niveau local en France. Ce premier niveau parcouru, nous nous proposons de concevoir ensuite l'extension aux autres niveaux.

Hypothèses de travail :

A. Point de vue géographique :

La France future est constituée de quelques dizaines de communautés urbaines et de quelques centaines de communautés de communes ou **Pays** .

Une dizaine de **Régions**, occupent le niveau suivant, dans un Etat national (la France) intégré dans une **Communauté européenne** qui gère les domaines délégués par les nations.

La communauté urbaine – avec pour nous l'exemple du Grand Lyon- est un organe hybride –un petit Etat- dont nous étudierons l'organisation plus tard.

⁵ « L'Etat au cœur » Desdee de Brouwer – 1997.

⁶ Par exemple un triangle coupé en deux reste un triangle, ainsi jusqu'à l'infiniment petit ou inversement jusqu'à l'infiniment grand.

Nous travaillons donc sur un **Pays** .

Le concept de **Pays** est né de la rencontre nationale de Mâcon en juin 1982 sous l'impulsion de M.Rocard ; la loi Pasqua de 1995 mit en place des pays « expérimentaux », ainsi que la loi Voynet de 1999 et enfin en 2003 lors des nouvelles lois sur la décentralisation et l'aménagement du territoire sous le gouvernement Raffarin, la notion de **Pays** a pris la forme d'une structure souple n'étant ni un nouveau découpage administratif, ni une nouvelle circonscription électorale. **Il s'agit d'un territoire naturel de vie et de projets collectifs de développement local** ,s'élaborant dans le cadre d'une nouvelle forme de démocratie participative où chacun a sa place : élus, associations, entreprises, citoyens.

250 pays sont actuellement constitués et expérimentent selon leurs particularités des formes de vie politiques, sociales, économiques et associatives.

D'autre part, la DATAR ⁷, a projeté une France d'environ 400 pays .

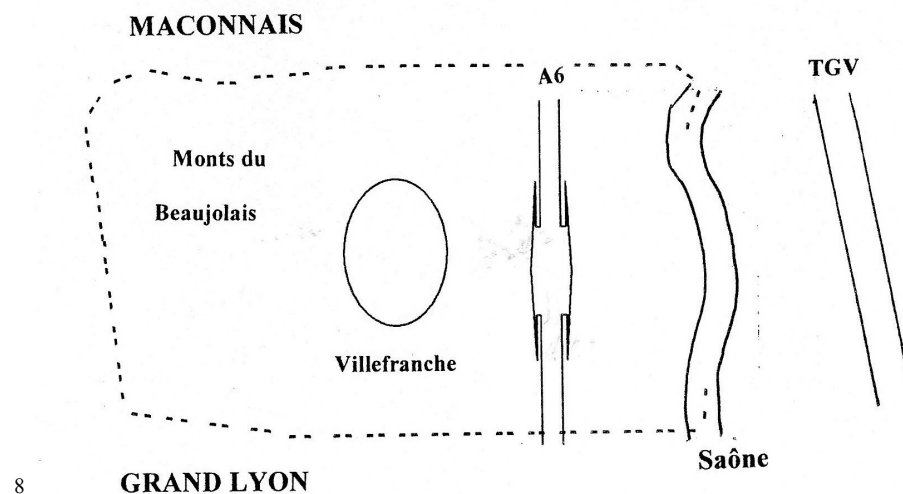
Le **Pays** est un territoire dont le centre est une ville moyenne. Il s'agit là d'un nouveau découpage administratif. C'est une vue centralisée, certes, mais on peut concevoir qu'avec l'aide locale de géographes, d'historiens, de sociologues, d'économistes et d'élus, les contours des Pays puissent prendre forme avec l'accord des populations, les éventuels litiges étant tranchés par des référendums locaux.

Le groupe s'est projeté vers ce futur, où les **Pays** sont *contigus*.

Le **Pays** est donc un territoire d'une dimension telle qu'il puisse porter la charge d'une administration, et de services de bonne qualité.

Pour ne pas créer un mot nouveau, et ces remarques faites, nous conservons pour nos travaux l'appellation **Pays** .

Le groupe s'est donné une image concrète de **Pays** : un territoire autour de Villefranche sur Saône, disons de 50.000 habitants



⁷ Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

⁸ Selon la densité et hors communauté urbaine un **Pays** pourrait contenir de 50 à 100.000 habitants.

B. Point de vue sociétal :

Dans un récent ouvrage Nicanor Perlas ⁹ montre que l'organisation sociale triarticulée se développe comme une personne avec une phase d'enfance, une phase d'adolescence et un âge adulte.

La mondialisation économique libérale, les conflits actuels, les fléaux sociaux sont l'indication d'une société qui n'a pas encore pris conscience qu'il y avait trois organismes potentiels : le POLITIQUE, l'ECONOMIQUE et le CULTUREL, chacun avec des lois propres et destinés à collaborer. Cette phase d'enfance est confrontée à des problèmes insolubles.

La phase d'adolescence correspond à une prise de conscience des domaines de triarticulation et à une recherche de mise en pratique.

L'âge adulte correspond à des hommes et des institutions qui ont *intégré* la triarticulation. L'image de l'homme dans une société triarticulée est devenue une seconde nature.

Le groupe a choisi d'œuvrer dans le cadre de la **phase d'adolescence** qui est cohérente avec l'esprit de recherche qui l'anime.

PLAN DE TRAVAIL GENERAL ¹⁰

	Position
Cahier n°1 : l'organe POLITIQUE local)	présente étude
Cahier n°2 : l'organe CULTUREL local)	en préparation
Cahier n°3 : l'organe ECONOMIQUE local)	en préparation
Cahier n°4 : Institutions et triarticulation.)	en préparation

Convention : Nous avons supposé que la législation évoluera avec le développement de la société triarticulée, permettant le fonctionnement décrit dans ce cahier.

⁹ La société civile : le 3^{ème} pouvoir. Ed. Yves Michel. 2003.

¹⁰ Ces cahiers correspondent au plan local (le **Pays**), les niveaux supérieurs feront l'objet des cahiers suivants.

LES MISSIONS DU PAYS

2.1 Concernant la population :

.Réflexions générales :

Si le nombre des résidents évolue lentement, des mouvements importants interviennent dans cette totalité.

De nouveaux entrants viennent d'autres **Pays**, d'autres le quittent suivant leur destin. Il y a des retours au pays pour la retraite, des naissances, des décès...

On trouve des citoyens français, des européens, des étrangers.

Les habitants n'ont pas d'emblée un intérêt pour le **Pays**, ils se situent plutôt en consommateurs de services et comparent volontiers la qualité de vie entre divers **Pays**.

Les responsables du **Pays** sont conduits à engager sur le long terme des politiques visant à attirer de nouveaux habitants, à accroître la qualité de vie, à favoriser le tourisme. Toutefois la croissance de la population n'est pas un but en soi, l'intérêt étant d'avoir des **Pays** de populations semblables.

Dans ce domaine les missions pourraient être les suivantes :

. Administrer la population :

Etat- civil (mariages, naissances, décès...),
Documents d'identité et formalités juridiques,
Fiscalité,
Elections,
....

. Gérer l'habitat :

Premier constat : une polarisation de l'habitat entre des zones d'habitat concentré et des zones d'habitat diffus. Les inconvénients notoires des premières (pollution, densité du trafic, facteur d'agitation et d'insécurité) et des secondes (coûts de l'infrastructure et des transports, entrave à la vie communautaire) – même si chacune d'elles présente des avantages. Face à ce constat le Politique en vient à la question :

Peut-on, doit-on modifier cette situation ?

Deuxième constat : dans les différentes zones d'habitat il y a une tendance à la ségrégation géographique selon les revenus et /ou selon les affinités culturelles. Ici aussi le Politique se demande :

Peut-on, doit-on modifier cette situation ?

Conclusions provisoires :

. Densité de l'habitat.

De nombreuses activités administratives, économiques, culturelles, sportives...ont besoin d'une zone de « chalandise » avec une population supérieure à un seuil de rentabilité.

La ville - centre est justifiée pour cela, et aussi pour la commodité de la vie culturelle et associative, source de civilisation.

Le choix doit être libre entre un habitat au centre en immeubles, et une proche périphérie en lotissement de villas, ou en village rural.

Au-delà d'un certain diamètre la ville perd de son intérêt et les inconvénients s'accroissent .

Les lotissements doivent se constituer autour d'un noyau de vie qui appellera les services collectifs adaptés.

Le reste du territoire est consacré à l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, le sport avec les petits ensembles construits correspondants.

Selon la vocation économique du **Pays** , des zones d'industries et de services sont réparties sur le territoire ,tout en favorisant leur intégration dans l'habitat.

. Répartition sociale.

La mixité sociale des quartiers n'est pas une fin en soi, car les regroupements permettent une homogénéité des modes de consommation, facilitent les relations, et simplifient l'enseignement. Toutefois une mixité à dose homéopathique permettrait de faciliter l'intégration de familles de diverses origines ou statut social.

Par la gestion du coût du terrain et des programmes immobiliers, le Politique aurait les moyens de cette mixité.

Le Politique devra veiller à la qualité de vie dans les zones « pauvres » par des investissements publics et privés (associations) de compensation, afin qu'elles ne deviennent pas des ghettos.

Le Culturel fera en sorte que par des fêtes et des manifestations les différentes couches de la population- la jeunesse surtout- se mêlent régulièrement dans les diverses zones géographiques.

2.2 Concernant le sol :

Premier constat :

Il y a en général prédominance de la propriété privée du sol.

Par le plan local d'urbanisme (P.L.U), le P.O.S (plan d'occupation du sol) et par la possibilité de la préemption lors des mutations, le Politique cherche à gérer l'urbanisme local.

Deuxième constat :

Le prix du m² de terrain au centre croît avec le diamètre de l'agglomération.

Le coût du sol peut constituer une part importante du coût de l'immobilier, accentuant la tendance à la ségrégation sociale.

Le Politique peut-il, doit-il innover en matière foncière ? d'où les conclusions provisoires :

Il y a besoin d'un urbanisme de **Pays** global, et d'une planification à 15-20 ans, du développement de l'habitat, des activités et des voies de communications.

La construction progressive d'anneaux routiers de contournement des villes et villages limitera l'extension des agglomérations, compte tenu d'une zone verte minimale entre les immeubles et l'anneau. Cette zone est consacrée à la promenade, au sport, aux jeux et à certains spectacles.

Ceci implique une municipalisation totale –à terme- du sol avec location généralisée permettant de répondre aux problèmes posés.

L'Agence Foncière de Pays fonctionnant à partir d'un cahier des charges national adapté au contexte local, achète peu à peu les terrains rendus disponibles, ou en mutation et gère le cadastre. Son financement constitue un placement stable. (voir plus loin Institutions). Cela permettrait une baisse du prix total de l'immobilier, éviterait la spéculation foncière et favoriserait une certaine mixité sociale.

2.3 Réflexion sur l'urbanisme (voir aussi au point 4)

Le Politique est l'acteur de l'urbanisme, avec l'objectif général d'une population bien desservie et heureuse « au pays ».

Le Culturel apporte l'information et donne du sens, l'Economique procure les moyens.

Ainsi l'urbanisme constaté serait la résultante de la collaboration des trois organes . Il serait le reflet de la qualité de celle-ci.

. Coordination et dynamique.

Les grandes infrastructures doivent s'harmoniser avec les planifications des entités politiques supérieures.

Le dynamisme naît du renouvellement continu de la population à âge moyen stable, et d'une politique « marketing » du **Pays** pour attirer population et entreprises pour les emplois.

Le dynamisme résulte de la coopération des trois organes ¹¹ du **Pays**.

Une « ambassade » auprès de la Région est souhaitable, qui pourrait être logée à l'Hôtel de Région ¹². Sa tâche consisterait en actions techniques et administratives pour la gestion des dossiers et la compréhension réciproque .

3. INFRASTRUCTURES

3.1 Nous entendons ici, l'ensemble des réseaux s'appuyant sur le sol pour répondre aux besoins de la population, et des activités existantes (administratives, culturelles, sportives, économiques...)

- égouts,
- eau, gaz, électricité, chauffage...
- éclairage public,
- réseaux de communications,
- voies routières, cyclables, piétonnes,
- voies ferrées,
- voies fluviales,
- ports et aéroports...

¹¹ Politique, Economique et Culturel.

¹² Intégrée ou non dans les locaux existants.

3.2 Le Politique est ici un décideur en dernier ressort (ou co-décideur pour des réseaux de niveau régional ou national ...)

Il s'appuie sur une Administration des Infrastructures (A.I.) fonctionnant comme un bureau d'études, à partir de la méthode « Projet ».(voir 3.3)

A.I. travaille sur le long terme (évolution des besoins et des techniques) sur le moyen terme (préparation du plan d'investissement quinquennal glissant) sur le court terme (suivi des projets en cours) ¹³.

A.I. joue pour le **Pays** le rôle de maître- d'ouvrage délégué.

A.I. gère le service des plans(S.P.) qui à partir du cadastre assure la mise à jour continue des plans des différents réseaux. S.P. a le monopole de ces plans qu'il délivre aux intervenants .Aucun chantier ne peut s'ouvrir sans l'autorisation de S.P. Celui-ci relève le détail des modifications apportées par les intervenants.

A.I. est l'interlocuteur de la Société de transports en commun, et de la Société Régionale de transports, pour les évolutions de lignes, les résultats de gestion et les subventions d'équilibre éventuelles.

3.3 La méthode « Projet »

Toute réalisation physique dans le **Pays**, fait l'objet de l'ouverture d'un Projet.

Sur proposition de A.I., le Politique nomme un chef de projet qui constitue son équipe selon le domaine et les financements en jeu.

Un calendrier général est élaboré, jalonné de rendez-vous, de décisions, auxquels peuvent ou doivent participer les représentants des entités concernées et le public.

Il y a une partie invisible du projet, où l'on collecte l'information, où l'on précise les besoins et l'horizon temporel, où l'on étudie les différentes solutions possibles et les coûts correspondants.

Un rendez-vous clef fait le choix solution- coût -délai. Cette décision est confirmée par le Conseil de **Pays** ¹⁴ (commission compétente dont le rapporteur participe aux rendez-vous de Projet).

Ensuite le chef de projet assure le suivi de la partie visible jusqu'à la réception des travaux, tenant l'exécutif informé du déroulement, des écarts éventuels et des besoins de décisions complémentaires.

3.4 Corps doctrinal

Sur proposition de A.I., ou comme résultat de l'écoute des habitants, ou de l'intervention du Culturel ou de l'Economique, le Politique débat régulièrement des thèmes liés aux infrastructures, par ex :

- tous modes de déplacement et leur sécurisation, à pied, en vélo, en trottinette, en rollers,

¹³ Activité en cohérence avec les plans des *Pays* voisins.

¹⁴ Organe élu (voir plus loin)

- respect de l'environnement,
- signalétique,
- moyens de transports publics,
- accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- respect des biens publics.

...

Il en résulte des textes généraux ou techniques, ou des modifications de textes existants. Ces textes ont « force de loi », pour le **Pays** et s'imposent à tous les intervenants. Ils sont publics et consultables en Mairie selon divers canaux.

Pour les sujets jugés importants par l'Exécutif ou en cas de blocage au Conseil de **Pays**, un référendum peut être organisé.

3.5 Infrastructures de niveau supérieur

Il s'agit de projets pour lesquels est concerné le **Pays**, mais de niveau régional ou national.

La conduite du Projet doit permettre l'expression des entités du **Pays** (dont les associations ad-hoc). En cas de blocage un référendum au niveau correspondant permettra d'avancer ou de rechercher une alternative.

Ce procédé ralentira certaines réalisations- c'est le cas avec l'autonomie des Cantons en Suisse- mais affermira la conscience citoyenne .

4. SUPERSTRUCTURES

4.1 Nous entendons ici, l'ensemble des installations et constructions érigées sur le territoire du **Pays** : bâtiments administratifs, édifices culturels, immeubles de bureaux, locaux d'entreprises industrielles et commerciales, immeubles privés, installations sportives...

4.2 Le Politique est ici un décideur en dernier ressort.

Il s'appuie sur un Atelier d'Urbanisme (A.U.) qui gère le paysage construit du **Pays**.

A.U. donne un avis sur les dossiers de permis de construire à destination de l'Exécutif ; ceci dans le cadre du P.L.U. et de la doctrine urbanistique générale.

A.U. gère l'atelier des maquettes, ouvert au public, qui donne une vue générale du **Pays**.

A.U.en liaison avec le Culturel propose des projets à l'Exécutif pour fixer le cadre physique d'ensemble dans lequel sont intégrés les projets publics et privés, places, voies de liaisons, monuments...

A.U. agissant comme conseil vis à vis du Culturel, des entreprises, des administrations, peut proposer des lieux, des volumes, des styles pour la phase amont des projets. En tout cas, pour un projet privé, A.U. aura la possibilité d'éviter des incohérences de style ¹⁵, à l'examen du permis de construire.

¹⁵ Cependant, les architectes ont toujours su faire cohabiter des styles d'époques différentes.

4.3 Doctrine urbanistique

Sur proposition de A.U. et résultant de la confrontation organisée des entités concernées, le Politique débat régulièrement des thèmes liés aux superstructures, par ex :

- hauteur des immeubles,
- matériaux et couleurs,
- ratios divers (densités, distances, sécurité..)
- politiques particulières¹⁶,
- gestion du patrimoine.

Il en résulte des textes *évolutifs* généraux ou techniques qui s'imposent à A.U. ainsi qu'aux architectes des divers projets. Ces textes sont publics et consultables en Mairie selon divers canaux.

5 LES TRANSPORTS

Une cellule administrative (A.T.= Administration des transports) se spécialise avec l'aide d'Instituts spécialisés au niveau régional, sur l'observation des flux de tous types et l'analyse des problèmes rencontrés sur les différentes voies (pollution, accidents, bouchons, manques de surfaces de parking, de stockage, de déchargement, de gares...) .

A.T. transmet à l'adjoint politique en charge, les recommandations qui peuvent conduire à des projets d'amélioration. A.I. (voir point 2) est bien placé pour développer ces projets, A.T. étant associé aux instances de décisions de ceux-ci.

A.T. veille à l'application des réglementations de **Pays** et de niveaux supérieurs.

A.T. veille à harmoniser les différents modes de transports tout en tenant compte des réalités géographiques locales.

A.T. gère la notion de service public des transports pour la part du **Pays** et propose la constitution d'entités économiques ou d'économie mixte pour assurer les fonctions requises. A.T. est présent au conseil d'administration de ces entités, et assure aussi l'information du Politique en conseillant d'ouvrir les débats nécessaires.

6 PROPRETE ET DECHETS

Le Politique se borne à décider de la doctrine en la matière, en s'appuyant sur le service Propreté .S.P.

Le S.P, bureau d'études et de contrôle, sous-traite la fonction par des marchés à des entreprises spécialisées.

La doctrine est aussi écrite et résulte d'un projet relancé périodiquement en liaison avec les entités concernées.

¹⁶ Par exemple, le groupe considère que des lotissements clos avec murs, vidéos et police privée sont incompatibles avec une vie sociale saine.

7 PROMENADES. PARCS ET JARDINS

A.U. ménage les espaces nécessaires, et lance les concours d'architectes pour ces éléments qui contribuent à la qualité de vie.

L'entretien peut être confié à des entreprises spécialisées contrôlées par le S.P.(voir point 6).

8 LA SECURITE

8.1 La sécurité.

Historiquement, elle n'a jamais été complète, même en temps de paix. Chaque citoyen rêve de se promener sans crainte de jour et de nuit, de quitter son domicile sans le retrouver dévasté, son automobile...

8.2 Nous laisserons pour l'instant de côté les risques liés à la route, au travail, à l'environnement, au feu.

8.3 Ce qui fait problème c'est la montée de la violence dès l'école, et la croissance des viols de la loi. Le citoyen ordinaire se soumet à un gendarme « dans la tête », il respecte a priori un policier comme image de l'autorité et gardien de l'ordre.

Augmenter le nombre de policiers, de juges et de prisons ne règle pas le problème, même s'il est un appui pour cela.

8.4 Le Politique nomme un Responsable Sécurité (R.S) (issu du Culturel).

Le citoyen tend à se tourner vers le maire pour ses problèmes de sécurité. R.S.est donc responsable de la police de proximité, non armée, mixte dont la mission est de connaître tout le monde, et de tout voir de jour et de nuit. Cette police admoneste, verbalise, et déclenche si besoin une opération.

Les conseillers élus de **Pays** cherchent à garder le contact quotidien avec la population, pour sa vie courante.

8.5 Pour les mineurs une incartade est considérée comme un *défait d'éducation*, la première sanction est la réparation immédiate. Une récidive conduit aussitôt à un internat surveillé (I.S).

Dans l'I.S. le bilan est fait, santé, connaissances, problèmes et un programme de régénération personnalisé est engagé, si possible avec l'accord de l'intéressé (contrat personnel). Cette orientation est confortée par le témoignage de Jean- Claude BARREAU ¹⁷ ancien éducateur de rue dans Paris 18è « une bande c'est un collectif de garçons infantiles composé d'un noyau dur autour duquel s'agrègent des cercles concentriques plus ou moins stables... Ces jeunes dont certains sont très intelligents, ont le même développement affectif qu'un gosse de 6 ans... les gosses à qui il manque un père notamment, ou un encadrement, évoluent peu...

¹⁷ « Bandes à part, pour en finir avec la violence » Plon et son interview dans le Figaro magazine du 11-01-2003.

L'auteur préconise que des adultes capables de courage physique prennent durant un temps le commandement des bandes et détournent le trop plein d'énergie des jeunes.

Un éducateur principal se liera avec le mineur, faisant le point, dialoguant sans cesse en vue de son développement. La durée n'est pas définie à l'avance.

Une inspection périodique, vérifie que l'internat est toujours justifié. Les relations avec la famille sont espacées selon l'âge. L'éducateur tisse des liens avec la famille en vue de la réinsertion future.

L'intéressé retrouve son milieu une fois « guéri », selon le projet établi il garde le contact avec son éducateur pour l'aide et le suivi.

Le programme de régénération est complet : éducation physique et sportive, rythmes de vie, hygiène, alimentation, scolarité et formation professionnelle et artistique selon l'âge, loisirs, jeux collectifs, prises de responsabilités dans le groupe...

Les locaux de l'I.S. sont fournis « clés en main » par le Politique ; il sont confiés au Culturel qui en assure la gestion, par le biais d'une association.

8.6 Pour les adultes, l'équivalent de l'I.S. sera à trouver avec, par exemple, des fermes ou des ateliers surveillés, en vue d'un nouveau départ.

Pour les crimes et délits graves une période d'incarcération en transition est nécessaire pour que le justiciable intègre son acte et le point de vue des victimes. Cela sort en général du cadre du **Pays**.

8.7 R.S. tient au niveau du **Pays** les diverses statistiques permettant de suivre l'évolution des faits.

8.8 Le Culturel au niveau du **Pays** et compte tenu des travaux et réflexions menés au plan national et régional par les chercheurs et les associations, apporte au Politique de quoi nourrir les Comités de Sécurité périodiques présidés par R.S. et rassemblant des représentants des groupes et institutions concernés.

Ces Comités fonctionnent en séminaires de travail clos, font le point de la situation du **Pays** relativement aux différents facteurs de délinquance (armes, foyers monoparentaux, toxicomanie, taux de chômage...) et des solutions expérimentées ici ou ailleurs.

Des solutions originales peuvent naître là, que le Politique peut mettre selon ses contraintes en expérimentation et en application.

Naturellement les trois organes de la triarticulation sont présents dans les Comités de Sécurité.

8.9 La sécurité civile

Le Politique doit veiller aux performances et au fonctionnement des services ci-après, ainsi qu'aux budgets correspondants,

- incendie et secours,
- SAMU,
- Services d'urgence,
- Protection civile(correspondants des plans régionaux ou nationaux).

A.U. lors de l'élaboration du P.L.U. et de l'instruction des permis de construire tient compte de la politique de gestion des risques.(exemples récents de AZF à Toulouse, ou de la pollution maritime- ERIKA).

9 POPULATIONS MARGINALES

. Les sans domicile fixe (S.D.F.)

Les habitants du **Pays** sont gênés par le spectacle des S.D.F., sorte de reproche permanent et situation inhumaine. La réinsertion de ces hommes brisés est une question difficile et de longue patience.

Ce point sera repris au chapitre Santé.

Le Politique veille au moins à assurer des abris pour la mauvaise saison.

Les questions de la mendicité et du manque de ressources d'une partie marginale de la population seront reprises dans le cadre de la collaboration des trois organes.

. Les gens du voyage

Il s'agit de populations françaises d'origine étrangère demeurées quelque peu nomades, et appelées à se sédentariser.

Le Politique a l'obligation de procurer des lieux de campement. La surveillance ressort de la sécurité en général.

Le Culturel a là, un champ d'action important pour que ces familles trouvent une voie d'intégration, notamment par la scolarisation des enfants.

Le Politique aura à assainir le marché des brocantes et vide- greniers afin de freiner la revente des objets volés.

10 INFORMATION ET COMMUNICATION

L'information du public est un aspect fondamental de la démocratie.

Au niveau local on distingue l'information fournie par l'organe politique et l'information délivrée par les médias privés.

10.1 L'information émanant du Politique

Elle a pour but de faire passer au public des messages concernant :

- la vie du pays,
- la sécurité,
- la santé,
- l'urbanisme,
- les événements politiques(élections, réunions des conseils d'élus),
- les manifestations organisées ou aidées par le Politique, (Fête nationale, conférences...)

- les formalités administratives,
- l'accueil des nouveaux habitants,
- les déplacements,
- les annonces d'intérêt général .

Elle se fait par :

- un bulletin périodique gratuit (distribué avec les journaux gratuits),
- des panneaux d'affichage statiques ou lumineux ,
- la radio ou la télévision,
- internet.

10.2 L'information par les médias privés.

C'est celle qui intéresse le plus le public parce qu'elle concerne :

- l'état civil,
- les faits divers locaux,
- les activités sportives et culturelles locales,
- la vie quotidienne :
 - tours de garde médicaux et para médicaux,
 - ramassage des ordures,
 - marchés et foires,
 - interdictions de stationnement...

Elle utilise pour sa diffusion :

- les journaux,
- la T.V et internet (éventuellement),
- l'affichage dans les lieux publics.

On constate que, dans sa majorité, le public en province, lit (quand il lit) essentiellement la presse locale et, pour les informations générales, préfère la T.V (plus vivante et moins fatigante) et la radio (au petit déjeuner ou pendant les trajets domicile- travail).

11 COLLABORATION POLITIQUE - CULTUREL

De nombreux domaines sont concernés :

- éducation et Formation ¹⁸
- santé,
- presse /information,
- fêtes, manifestations, spectacles,
- loisirs,
- sports,
- tourisme,

¹⁸ Le Politique a une DRH (Direction des Relations Humaines) qui gère le personnel de l'ensemble du Pays. La DRH entretient une nomenclature des besoins en métiers et compétences recherchées ,à former par le Culturel qui assure aussi la formation continue.

- ...
Ces points seront traités dans le cadre du Culturel, et la collaboration sera affinée au travers des organes dirigeants et des diverses Institutions.

12 COLLABORATION POLITIQUE - ECONOMIQUE

Dans le même esprit nous noterons les questions relatives à :

- l'eau et les eaux usées,
- l'énergie,
- les zones d'activités,
- les communications,
- la publicité,
- l'emploi,
- la formation professionnelle,
- ...

13 LIENS AVEC LA REGION

« L'ambassadeur » permanent auprès de l'administration régionale (voir ultérieurement étude « Région ») assure le suivi des dossiers.

Une Chambre des **Pays** rassemble les maires ou les représentants délégués par les maires, des Conseils de **Pays**.

Cette chambre donne un avis consultatif¹⁹ sur les dossiers de la Région.

14 LES INSTITUTIONS

Nous listons simplement les organismes rencontrés dans cette étude du Politique, nous les reprendrons dans le 4ème Cahier.

- mairie centrale et maisons de **Pays** (mairies décentralisées),
- ambassade auprès de la Région,
- les organismes spécialisés :
 - agence foncière,
 - administration des infrastructures,
 - atelier d'urbanisme,
 - service Propreté,
 - agence de sécurité,
- l'organisme de contrôle :
 - cour des comptes – liée à la Région.

Ajoutons pour mémoire le Secrétariat général qui veille à la cohérence de l'organisation interne des administrations²⁰ et institutions. Le Secrétaire général est aussi secrétaire et conseiller du Conseil Exécutif²¹.

¹⁹ Selon le mode d'élection (direct ou indirect) des conseillers régionaux.

²⁰ Parmi celles-ci : le secrétariat aux finances assure la préparation et le suivi du Budget de **Pays** et de la fiscalité.

15 ORGANES POLITIQUES DIRIGEANTS DU PAYS

Notre groupe fait ici une série de propositions qui lui semblent cohérentes avec les travaux précédents.

- **mandat électif** : 5 ans, limité à 2 mandats successifs pour le Conseil Exécutif, 4 mandats pour l'Assemblée.
- **assemblée** : environ 1 élu(e) pour 1000 habitants, variable selon le maillage du **Pays** (anciennes communes fusionnées, quartiers urbains...)
- **scrutin de liste** à un tour: 5% des suffrages exprimés pour avoir des élus.

Répartition proportionnelle.²²

- **Conseil Exécutif** : 4 à 5 membres rémunérés à plein temps, élus par l'assemblée, sur la base d'un contrat de mandature.

Le Conseil participe aux votes.

Le Conseil exécutif élit son Président (Maire- fonction légale) .

Le Conseil se répartit les tâches (rattachement des administrations et institutions, relations extérieures, relations avec le Culturel et l'Economique).

Le Conseil fonctionne comme un groupe de travail entre égaux et en confiance (un conflit éventuel est tranché par l'Assemblée).

Des séminaires animés par le Culturel, permettent la réflexion sur le moyen et long terme, sur les méthodes de travail et la résolution des conflits.

L'**Assemblée** se partage en commissions pour l'élaboration des dossiers.

Une séance plénière (8 à 10 par an), en soirée, assure les votes.

Les membres de l'Assemblée sont bénévoles (sauf frais de déplacements).

Les responsables de commissions sont rémunérés à temps partiel, pour la préparation des séances de commissions avec l'administration.

²¹ Voir point suivant.

²² Cependant si un risque d'émiettement existe, on pourra envisager un système mixte. Info **Larouturou** (2002) : avec 2% des suffrages exprimés on peut avoir un représentant mais, celui qui arrive en tête obtient 60% des sièges ce qui permet de gouverner ; ensuite on répartit les 40% à la proportionnelle. On peut évoquer également le vote à double choix (proposition Philippon dans « Le Monde »- mai 2002.

Les initiatives telles que : Conseil des enfants, Conseil des jeunes permettent une initiation à la démocratie pour les futurs citoyens (sous le contrôle du Culturel), sont à développer, comme les interventions en milieu scolaire.

Des **Maisons de Pays**, ou des bureaux répartis sur le territoire du **Pays** facilitent les démarches administratives.

Chaque élu de l' **Assemblée** assure une permanence dans une maison de **Pays**, pour favoriser le contact élus - citoyens.

La responsabilité civile du maire n'est pas engagée. C'est le **Pays** en tant que personne morale qui est responsable.

16 LIENS AVEC LE PLAN NATIONAL

Pas de cumul de mandats.

La représentation nationale serait élue à partir des Régions, le lien entre **Pays** et députés pourrait se faire à ce niveau là.²³

Les services de l'Etat seraient déconcentrés dans chaque Région, et c'est par le canal de « l'ambassadeur » que les relations courantes pourraient se faire.

Bien entendu le territoire du **Pays**, peut accueillir des activités de niveau national (port, aéroport, caserne, prison, dépôt, arsenal, services fiscaux...), la problématique est proche de celle de l'installation d'une activité économique indépendante.

Le niveau national édicte des lois et des règlements qui définissent les domaines d'activité et les prérogatives du **Pays** et de la Région dans un esprit de subsidiarité.

Pour les **Pays** de zones frontalières, et pour faciliter les liens transfrontaliers une harmonisation des règles devra être recherchée au plan européen.

17 PERSONNEL DES SERVICES PUBLICS

²³ Des réunions périodiques entre les députés issus de la Région et la Chambre des **Pays** permettraient une meilleure circulation de l'information.

La note point 11 avançait l'idée d'une gestion globale des personnels. Il s'agit de veiller à la formation, aux promotions, au renouvellement. Il nous paraît souhaitable que les emplois de **Pays** soient considérés comme ceux du secteur économique.

La mobilité dans la Région peut être liée aux promotions.

Des allers et retours dans les entreprises de l'Economie ou des services du Culturel seraient bénéfiques à tous.

Des consultants issus du Culturel, aideraient les services publics dans le travail en groupe, l'organisation interne et le développement des hommes et des projets.

Les syndicats jouent librement leur rôle, à propos des conditions de travail, de la sécurité et des rémunérations.

18 VIE POLITIQUE

Les personnalités qui prennent des responsabilités politiques dans le **Pays** sont le fruit d'un parcours au sein de la vie politique locale.

Les partis politiques nationaux ont leurs groupes d'adhérents dans le **Pays**.

Il y a aussi des Clubs de réflexion, émanations du niveau local, régional ou national, ou des lecteurs de revues reconnues qui échangent sur les articles publiés.

Ces groupements rencontrent les élus, organisent des conférences avec des hommes politiques, des journalistes ou des universitaires sur les questions d'actualité ; ce sont des occasions de recrutement de nouveaux militants.

Les partis assurent en propre ou avec l'aide du Culturel, la formation des militants. Ils permettent de sélectionner les candidatures aux différentes élections.

www.triarticulation.fr